

**16 juin 1925**

**A la Cour d'Assises**

Une seule affaire est inscrite au rôle de la prochaine session de la Cour d'Assises de Namur.

Bourguignon Camille, électricien, né à Grosfays, le 7 décembre 1905 ; Bourguignon Arthur, fabricant de tabacs, né à Grosfays le 30 mai 1905 ; Alaime Omer, employé, né à Grosfays le 11 octobre 1906, et Petit Alfred, négociant, né à Grosfays le 7 janvier 1906, tous cinq domiciliés à Grosfays, sont accusés, d'avoir, à Grosfays, pendant les années 1921, 1922, 1923 et 1924, commis de graves actes d'immoralité dont a été victime la mineure Marie-Louise Denis, âgée lors de faits de moins de 16 ans ou de moins de 14 ans accomplis, suivant la date des faits.